

Appel à manifestation d'intérêt : Siéger à l'Assemblée Générale du Fonds International pour les Médias d'Intérêt Public

Le Fonds International lance un appel à manifestation d'intérêt pour siéger à son assemblée générale inaugurale. Cet appel est ouvert aux organisations qui travaillent dans le cadre d'écosystèmes d'information au sein des régions cibles du Fonds International : Afrique et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe de l'Est.

Vous trouverez plus d'informations ci-dessous. Les manifestations d'intérêt peuvent être soumises via un formulaire en ligne. La date limite de soumission est fixée au 11 juin 2025.

À propos du Fonds International pour les Médias d'Intérêt Public

Le Fonds International pour les Médias d'Intérêt Public est une nouvelle initiative multilatérale et indépendante qui répond aux menaces existentielles auxquelles sont confrontés les médias d'intérêt public dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il est conçu pour accroître d'urgence le soutien financier aux organisations de médias indépendantes et accélérer la mise en place de solutions systémiques et durables visant à financer le journalisme indépendant et à faire en sorte que les marchés des médias servent la démocratie.

Le Fonds International définit les Médias d'Intérêt Public comme ceux qui :

- (1) Existent pour informer le public sur des sujets qui le concernent ou pour favoriser la redevabilité du pouvoir et la transparence ;
- (2) Fournit de manière fiable des informations fondées sur des faits ;
- (3) Poursuit la recherche de la vérité, par exemple par le biais de pratiques de sourçage et de la représentativité du public qu'il espère satisfaire ;
- (4) Est indépendant sur le plan éditorial ; et
- (5) Est transparent sur les processus, les financements et les méthodes utilisés pour le produire.

Le Fonds International, ayant son siège en France et accueilli par l'État français, est une organisation internationale bénéficiant de privilèges et d'immunités. Sa structure juridique et de gouvernance innovante est conçue pour l'aider à remplir sa mission ambitieuse. Il

comprend deux organes de gouvernance : un conseil d'administration et une assemblée générale, chacun ayant des responsabilités et des domaines de contrôle qui lui sont propres.

Le conseil d'administration du Fonds International est composé d'experts mondiaux et régionaux indépendants, qui siègent chacun à titre individuel. Il est co-présidé par Maria Ressa, lauréate du prix Nobel de la paix 2021 et PDG de Rappler, et par Sir Mark Thompson, PDG et président de CNN, et est chargé de définir la stratégie du Fonds International et d'allouer les ressources.

L'Assemblée générale

L'assemblée générale réunit des États, des donateurs et des organisations du monde entier pour superviser et soutenir le travail du Fonds International et pour démontrer collectivement l'importance de renforcer les écosystèmes d'information sains, résilients et inclusifs.

L'assemblée générale est composée d'un maximum de 17 délégués votants représentant les Membres du Fonds International : Les membres donateurs (6), dont des États, des organisations internationales /régionales, fondations et entités similaires à but non lucratif et des acteurs du secteur privé ; l'État d'accueil Membre (France) ; les Etats des Régions Cibles Membres (4), les organisations de l'Écosystème des Médias d'information des Régions Cibles (5) et une organisation internationale de Liberté de la Presse (1). La définition et les critères de chaque catégorie de membres sont énoncés dans les Statuts et Règlement intérieur du Fonds International.

Plusieurs organisations ont également une invitation permanente à assister aux réunions de l'assemblée générale en tant qu'observateurs consultatifs sans droit de vote (l'UNESCO, l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, pour le compte du Réseau francophone de la régulation des médias, et le Forum mondial pour le développement des médias).

L'assemblée générale veille à ce que le Fonds International fonctionne dans le cadre de son mandat et à ce que les ressources financières soient préservées. Les responsabilités de l'assemblée générale comprennent l'approbation ou le rejet des comptes annuels et du rapport annuel, l'évaluation des progrès du Fonds International par rapport aux objectifs

stratégiques et aux résultats définis par le conseil d'administration, la nomination de l'auditeur externe et la nomination des candidats au conseil d'administration. Toutes les organisations représentées à l'assemblée générale sont membres du Fonds International pour la durée de leur mandat au sein de l'assemblée et doivent respecter les Statuts et le Règlement intérieur du Fonds International.

L'assemblée générale se tient une fois par an (ou plus si Président de l'assemblée générale le juge nécessaire). Les organisations membres invitées à être représentées à l'assemblée générale après examen de leur manifestation d'intérêt auront un mandat de deux (2) ans, renouvelable une fois. Chaque organisation représentée à l'assemblée générale désignera une personne ayant un niveau suffisant d'expérience et de responsabilité pour exercer ses fonctions en assistant et participant aux réunions de l'assemblée générale.

Appel à manifestation d'intérêt

Cinq (5) sièges à l'assemblée générale sont disponibles pour les organisations de l'Écosystème des Médias d'information des Régions Cibles du Fonds International. Les organisations qui ont prouvé leur engagement et leur capacité à servir le public, à promouvoir des écosystèmes médiatiques pluralistes, libres et résilients, et qui sont indépendantes et transparentes quant à leur mode de gouvernance et à leurs sources de financement sont invitées à manifester leur intérêt pour l'un de ces sièges à l'assemblée générale.

Le Fonds International cherche à nommer des organisations représentant collectivement une diversité de perspectives et de méthodes d'engagement dans les écosystèmes des médias d'information, ainsi qu'un mélange d'organisations travaillant au niveau national ou régional. Les Membres de l'Écosystème des Médias d'information des Régions Cibles du Fonds International peuvent être des organisations de développement des médias, des organisations de défense de la liberté d'expression, des associations ou des syndicats représentant les médias, les journalistes ou les éditeurs, des organisations travaillant à l'intersection de la technologie et de l'information, des organisations de la société civile ou des organisations de défense des droits de l'homme, des organisations de recherche se concentrant en partie sur les écosystèmes de l'information.

Éligibilité et sélection

Pour pouvoir occuper un siège, les organisations doivent :

- être actives dans les écosystèmes des médias d'information d'un ou de plusieurs pays d'une Région Cible (que ces pays fassent ou non activement partie de la zone d'intérêt stratégique du Fonds International) ; et
- être en mesure de démontrer leur soutien à la mission du Fonds International.

Les organisations sont en outre évaluées sur la base des critères principaux suivants :

- Engagement avéré et antécédents en matière de service au public et de promotion des écosystèmes d'information pluralistes, libres et résilients; ;
- Indépendance par rapport au gouvernement et aux personnes impliquées dans la gouvernance;
- Structure de gouvernance transparente et diversifiée et ensemble de normes éthiques ; et
- Transparence sur les diverses sources de financement

Les Régions Cibles du Fonds International sont l'Afrique et le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe de l'Est.

Veuillez noter que, conformément aux Statuts et au Règlement intérieur du Fonds International:

- Les manifestations d'intérêt émanant de particuliers ne seront pas prises en considération ;
- Les organisations de médias d'intérêt public ne peuvent pas être considérées comme Membres de l'Écosystème des médias d'information de la Région Cible ;
- Une organisation membre siégeant à l'assemblée générale ne peut pas recevoir de soutien financier direct du Fonds International pendant la période où elle est membre de l'assemblée.
- Le Fonds International valorise la diversité linguistique et encourage les organisations de toutes les régions à soumettre une manifestation d'intérêt.

Processus et calendrier

14 mai - Publication de l'appel à manifestation d'intérêt

11 Juin - Date limite pour soumettre une manifestation d'intérêt

Juin (à confirmer) - Les candidatures sont examinées par le secrétariat du Fonds International.

Il se peut que le Secrétariat vous contacte par courriel au cours du processus d'examen, si des informations complémentaires concernant votre organisation sont requises. Le Secrétariat communiquera en temps voulu avec les organisations ayant soumis une manifestation d'intérêt. La réunion inaugurale de l'assemblée générale du Fonds international devrait avoir lieu en octobre (à confirmer).